



Réforme des retraites

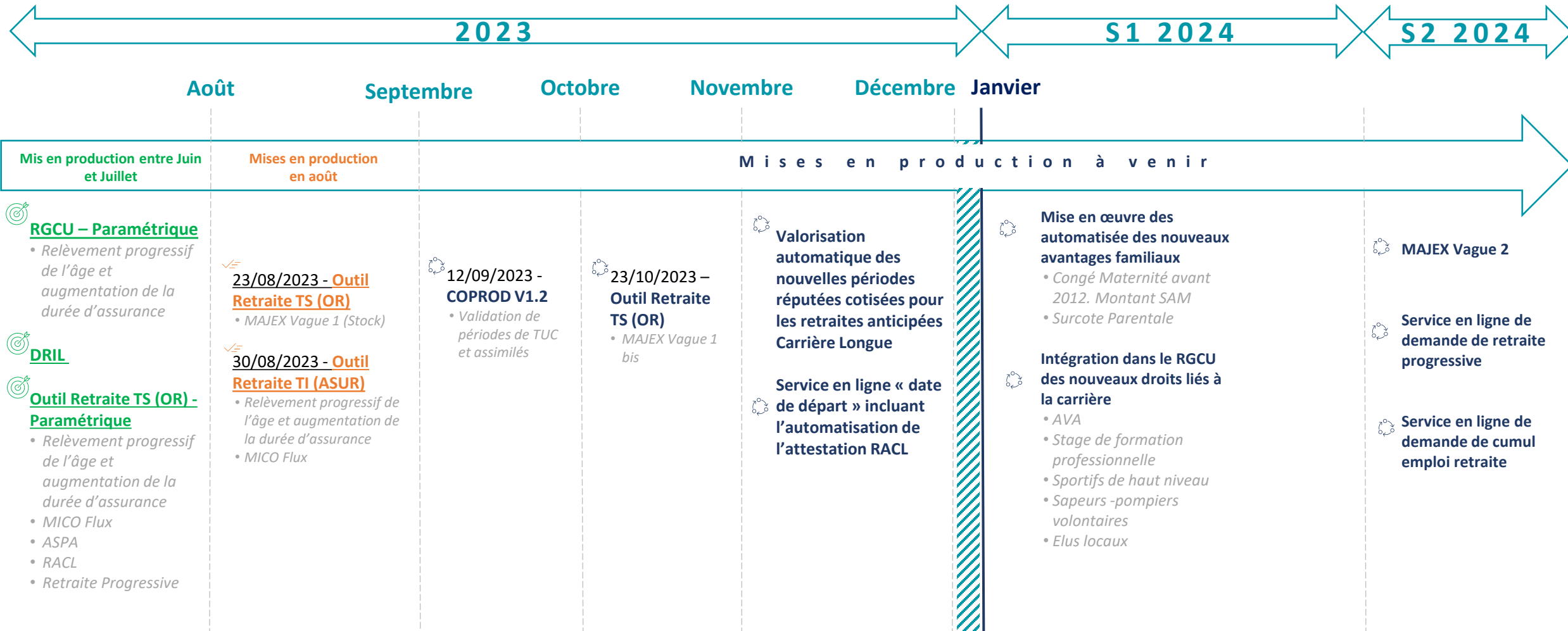


Réforme des retraites

Calendrier global SI

Présentation chronologique

Calendrier des mises en production





Réforme des retraites

Accompagnement des
assurés et des équipes

Accompagner les assurés

La mobilisation des équipes pour répondre aux enjeux du front office :



Sollicitations au 3960: les demandes sont moins nombreuses que l'an dernier
Une file dédiée a été ouverte le 23 juin. 6% des appels ont pour objet la réforme des retraites



Canal Mail : les demandes sont stables par rapport à l'an dernier



Canal Rendez vous – 30% de rendez vous en plus par rapport à 2022 (suite à la nouvelle ambition et politique de proximité)

Des webinaires animés avec l'Agirc Arrco en amont des rendez vous de la retraite



Des webinaires thématiques (expatriation, cumul emploi retraite)

Plus de 14 000 participants au total

Un espace d'information « Réforme » sur lassuranceretraite.fr

Un dispositif de communication global, décliné sur plusieurs mois, en fonction des cibles et des services proposés

Actions proactives ciblées

- Une campagne pour contacter les assurés utilisant MonAgendaRetraite
- La mise à disposition de SMS de réassurance

Des échanges avec nos partenaires pour aligner nos actions :

Partage des actions et courriers réalisés avec la MSA

Un kit d'accompagnement pour les Espaces France Services et un webinar le 11 juillet

Des kits d'information diffusés à nos partenaires et aux collectivités locales

Des services en ligne pour répondre aux assurés

Le simulateur dédié à la réforme
La mise à jour de M@rel avec les nouvelles mesures fin juin

Un service en ligne en septembre pour collecter les justificatifs liés aux stages/TUC

Accompagner les équipes : associer le réseau dès le lancement des travaux

Pour chaque mesure une ou plusieurs caisses ont été mobilisées pour participer aux travaux nationaux.

La nature des contributions diffère selon les mesures.

EXEMPLES

Sur le CER, les caisses vont participer à la création des courriers et formulaires à diffusés dès septembre mais également à la conception des outils dont la mise en production est prévue en 2024.

Sur l'Aspa, la caisse va relire les consignes et identifier les mises à jour à réaliser dans les courriers nationaux et Easy Aspa.

Sur la prise en compte des indemnités journalières, la caisse va probablement tester les contournements possibles pour choisir le plus pertinent.

En mai, la DNR a créé des groupes de 8 à 10 agents pour 7 métiers : téléconseillers, technicien retraite, technicien carrière, conseiller, manager, référent technique, technicien réclamation

Chaque groupe a été réuni une fois avant l'été et un atelier est prévu fin septembre.

Autant que de besoin, les groupes sont mobilisés pour réagir « à chaud » sur des propositions d'accompagnement (webinaire, support PowerPoint comme les persona)

Accompagner les équipes

AlloRéseaux pour les questions sur les consignes et les circulaires



Démo des évolutions sur Syrca et SYliq

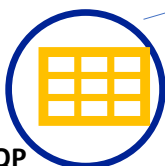


IRC, Fiches consignes
Scripts
Eléments de langage
Modes opératoires
Projet de persona



Contributions à l'analyse d'impact détaillée

Suivi de la production en point hebdo PQP
Diffusion de liste de dossiers prioritaires
Ou à reprendre



Webinaire dédié à la réforme (premier le 12/07 puis mensuel au T4 2023)



Teams dédié avec les DA
Echange sur les consignes en point hebdo PQP/RCO
Echange Flash avec des groupes métier « terrain »

Accompagner les équipes : Point sur les consignes

La DNR diffuse des consignes de production qui sont mises à jour au fur et à mesure des mises à jour des outils informatiques et de l'analyse des décrets.

Pour les points plus complexes, des consignes détaillées sont diffusées (par exemple pour les attestations RAEL)

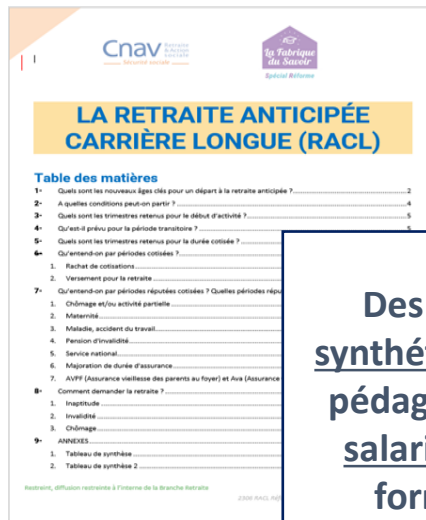
La DNR diffuse également les scripts pour les téléconseillers et des éléments de langage pour préparer les rendez vous (avant les campagne de rendez vous de la retraite).



Réforme des retraites

Dispositif de formation /
Accompagnement RH

Un accompagnement DRHt qui s'articule autour de la création de nouveaux contenus et la mise à jour de l'existant



Des fiches thématiques synthétiques et des contenus pédagogiques pour tous les salariés en poste (+ fiches formateurs associées)



Livraison organisée en fonction de la publication des décrets

Création de contenu

Mise à jour de l'existant

Cnav Retraite & Action sociale
Sécurité sociale

Le Cumul emploi retraite

Version 2022

Des kits de formation complets pour l'animation en salle et des e-learning utilisés à date à mettre à jour



Des fiches synthétiques qui concilient le besoin d'opérationnalité et l'accompagnement pédagogique sur les nouveautés de la réforme

LA RETRAITE ANTICIPÉE CARRIÈRE LONGUE (RACL)

Table des matières

- 1- Quels sont les nouveaux âges clés pour un départ à la retraite anticipée ?
- 2- A quelles conditions peut-on partir ?
- 3- Quels sont les trimestres retenus pour le début d'activité ?
- 4- Qu'est-il prévu pour la période transitoire ?
- 5- Quels sont les trimestres retenus pour la durée cotisée ?
- 6- Qu'entend-on par périodes cotisées ?
 - 1- Période de cotisations
 - 2- Versement pour la retraite
 - 3- Qu'entend-on par périodes réputées cotisées ? Quelles périodes réputées cotisées sont retenues ?
 - 1- Chômage et/ou activité partielle
 - 2- Maternité
 - 3- Maladie, accident du travail
 - 4- Pénalité d'invalidité
 - 5- Service national
 - 6- Migration de durée d'assurance
 - 7- JAVP (Assurance maladie des parents au foyer) et Ave (Assurance vieillesse des aidants)
- 7- Comment demander la retraite ?
 - 1- Invalidité
 - 2- Invalide
 - 3- Chômage
- ANNEXES
 - 1- Tableau de synthèse
 - 2- Tableau de synthèse

1

Des fiches thématiques synthétiques

2

Associées à des contenus pédagogiques pour favoriser la compréhension et l'ancrage

RACL Exemples Début d'activité avant 16 ans Avantagé par la réforme

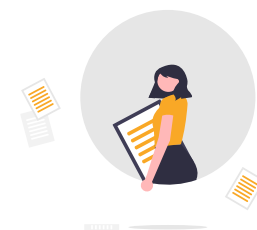
Nom : M. BOUCHER
Date de naissance : 21/10/1965
Début de carrière : 14 ans (apprentissage)

Nombre de trimestres validés (cotisés et assimilés) : 4 avant ses 16 ans
Nombre de trimestres cotisés : 172

Situation avant réforme	Situation après réforme
Il ne peut pas partir à la retraite anticipée dès 58 ans bien qu'il ait acquis le nombre de trimestres en début d'activité. Car il a besoin de totaliser 177 trimestres cotisés (169 + 8 trimestres). L'une des 2 conditions cumulatives n'est pas remplie.	Il peut partir à la retraite anticipée dès 58 ans car il a acquis le nombre de trimestres en début d'activité. Et il totalise 172 trimestres cotisés ce qui correspond au nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier du taux plein. Les 2 conditions cumulatives sont remplies.

Des fiches exemples pour faciliter la compréhension

Chaque rubrique reprend les notions fondamentales de la thématique étudiée (répond ainsi aux besoins de la formation initiale) sous forme de questions



Toutes les nouveautés liées à la réforme sont signalées par le pictogramme :

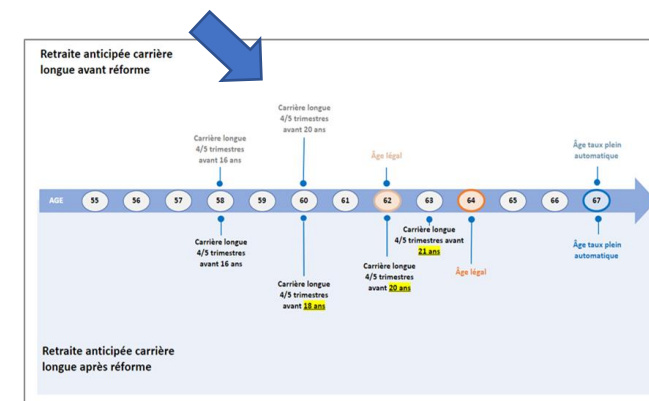
Une frise avant/après réforme pour faciliter l'ancrage mémoriel

La réforme de 2023 introduit 2 nouveaux âges clés.

L'âge de début d'activité est désormais fixé :

- avant 16 ans pour un départ à compter de 58 ans
- avant 18 ans pour un départ à compter de 60 ans
- avant 20 ans pour un départ à compter de 62 ans
- avant 21 ans pour un départ à compter de 63 ans

Ces dispositions s'appliquent en l'état pour les assurés nés à compter de 1970.



Dans le kit , on trouve aussi des quiz et exercices pour vérifier que les informations ont été correctement assimilées !
L'ensemble de ces supports est hébergé dans notre espace Sharepoint dédié aux ressources formatives